



Charte pour les familles

Szombathely 14 – 17 octobre 2010

Nous, membres du MTCE, venant de plusieurs pays d'Europe, nous avons réfléchi à la question de la compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle. Nous constatons :

- une flexibilité et une précarité croissantes du travail, un chômage de plus en plus massif qui fragilisent les familles ;
- une organisation du travail qui fait obstacle à la vie personnelle et familiale : de moins en moins de temps pour se retrouver ensemble (par exemple, le travail du dimanche) ;
- une diminution, ou parfois une disparition de droits sociaux qui pénalisent prioritairement les familles populaires ;
- une pensée dominante « individualiste et consumériste » qui nous fait croire que ces situations sont naturelles et qu'elles ne peuvent pas changer...

Ces réalités empêchent le déroulement de la vie familiale et la participation à la vie sociale. Nous comprenons que c'est le système capitaliste néolibéral qui détruit une institution fondamentale de toute société : la famille. Cette situation s'est aggravée et constitue un formidable défi pour tous ceux qui sont préoccupés par la dignité, la liberté et le développement intégral de la personne.

Personne ne conteste à chacune ou chacun le droit d'être mère ou père ni de fonder une famille, d'éduquer ses enfants... Mais quelles conditions objectives permettent de le faire et de ne pas être pénalisé ? Comment sommes-nous personnellement responsables pour que la vie de famille soit un lieu d'épanouissement personnel, de coresponsabilité, d'engagement social, chrétien ?

C'est pourquoi nous revendiquons des «droits familiaux des personnes et droits sociaux des familles ».

Nous le faisons sur la base de notre conception chrétienne de la personne humaine et sur la base de l'égalité entre la femme et l'homme. Nous affirmons que les femmes et les hommes ont une liberté de choix. Pour garantir la compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle, nous réclamons :

des droits familiaux des personnes :

- Droit d'être mère et père.
- Droit de fonder, d'entretenir et développer une famille.
- Droit de soigner les personnes âgées.

- Droit d'éduquer les enfants.
- Droit de cultiver les relations de couple.
- Droit à une journée de travail compatible avec la vie familiale.
- Droit de développer sa vocation propre.
- Droit d'avoir un engagement politique, syndical, social ou chrétien.
- Droit de n'être pénalisé d'aucune manière en raison de l'exercice de ses droits.
- Droit de recevoir l'aide nécessaire qui garantisse l'exercice des droits familiaux des personnes.

des droits sociaux des familles :

- Droit que l'organisation du travail respecte la vie familiale.
- Droit à un travail digne.
- Droit à un salaire juste et suffisant.
- Droit à un réseau de prestations sociales qui garantisse le logement, l'éducation, la santé, le chômage, l'invalidité et la retraite.

« Le travail est fait pour l'homme et non l'homme pour le travail. » (Laborem exercens)

Ce que nous pouvons faire de cette charte :

Avec cette charte, nous souhaitons ouvrir la discussion dans nos mouvements et, plus largement, autour de nous.

Nous pouvons également agir avec d'autres associations, ONG...

Nous pouvons aussi l'utiliser pour interpeller les responsables politiques, syndicaux et ceux de l'Eglise.

